



arrachage d'une haie séparative

Par **franz**, le **13/11/2012** à **10:36**

mon voisin qui exploite un bien immobilier à usage locatif (gîte pour touristes) ne voulant plus tailler de haie à arraché la haie séparative qui était en limite de propriété . Cette haie bien pratique que je taillai de mon coté séparait nos deux propriétés, était sécurisante et aussi pour ses clients. Depuis,ses clients, et leurs animeaux (chien) peuvent pénétrer chez moi. Ma question est la suivante, sommes nous en droit d'exiger qu'il remette une séparation, un grillage nous conviendrait.

Par **janus2fr**, le **13/11/2012** à **11:03**

Bonjour,

La haie était t-elle mitoyenne ou privative (vous dites qu'elle était en limite, mais était-ce sur la limite ou juste coté voisin) ?